

Comment voir clair dans la situation actuelle de la Tradition ?

par Dominicus

CONFÉRENCE PRIVÉE. NE PAS METTRE SUR
INTERNET

(Version actualisée. Octobre 2015)

[Comment voir clair et en privé sous le boisseau pour quelques élus ?](#)

[Avec quelques commentaires de Ludovicus](#)

Préambule : QUE SE PASSE-T-IL DANS LA TRADITION ?

La situation est aujourd'hui des plus confuses dans la Tradition :

* Un évêque a été expulsé de la Fraternité Saint-Pie X en 2012 ; il y a périodiquement des prêtres qui sont renvoyés, parfois à la suite de procès étranges [\(1\)](#), ou qui partent d'eux-mêmes. D'autre part, dans beaucoup de chapelles, des fidèles se disent mal à l'aise : les sermons n'attaquent plus les erreurs de Vatican II, l'esprit chrétien diminue (immodestie vestimentaire ; mondanité ; manque de convictions, surtout chez la jeunesse, etc.) ; et ceci dans le monde entier.

* Certains disent au contraire : pourquoi s'inquiéter, puisque rien n'a été signé avec Rome, et puisque Mgr Fellay a dit clairement à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de faire un accord avec Rome dans la situation actuelle du nouveau pontificat. Par exemple, dans « Le Rocher » n° 88, bulletin du District de Suisse de la Fraternité Saint-Pie X d'avril-mai 2014, à la question d'un accord éventuel avec Rome, Mgr Fellay répondait :

« *Maintenant [sous-entendu : avec le pape François], cela serait de la folie* ».

Comment y voir clair ?

* Disons d'abord **qu'il ne s'agit pas de juger les personnes et de faire des procès d'intention**. Il ne s'agit pas non plus d'attaquer les prêtres des prieurés, ni de dire qu'il ne faut plus aller à la messe dans les chapelles de la Fraternité Saint-Pie X.

* Ce qu'il faut – avant tout – c'est essayer d'analyser la situation objectivement à partir des faits et des documents officiels.

Nouvelles orientations

1. Le cœur du combat n'est plus le Christ-Roi mais la messe

1. 1. Le combat des papes, et celui de Mgr Lefebvre

Tout d'abord, il faut se demander :

* qu'est-ce qui légitime l'existence de ce qu'on appelle « la Tradition » ?

* quel est le cœur de notre combat ?

Ce sont les papes d'avant Vatican II qui donnent la réponse. Ainsi saint Pie X :

Notre but unique dans l'exercice du suprême pontificat est de tout restaurer dans le Christ.

Le pape explique la nécessité d'un tel combat :

*De nos jours, [comme le dit le psaume] « les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés » contre leur Créateur (psaume 2, 1). [...] De là, chez la plupart, [...] des habitudes de vie tant privée que publique où nul compte n'est tenu de la souveraineté [de Dieu] **(2)**.*

Le pape Pie XI dit la même chose dans son encyclique sur le Christ-Roi :

*Non seulement ce déchaînement de malheurs [que nous constatons aujourd'hui] a envahi l'univers parce que la plupart des hommes ont banni Jésus-Christ et sa foi très sainte de leurs coutumes et de leur vie particulière comme de la société familiale et de l'État, mais encore l'espoir d'une paix durable entre les peuples ne brillera jamais tant que les individus et les États s'obstineront à rejeter l'autorité de notre Sauveur. C'est pourquoi nous avons averti qu'il fallait chercher **la paix du Christ dans le règne du Christ (3)**.*

Pour les papes d'avant Vatican II — et il n'y a pas que saint Pie X et Pie XI : tous les autres disent la même chose — **le grand combat actuel, c'est le combat pour le Christ-Roi**, puisque la Révolution a découronné Notre-Seigneur, ce qui est la cause de tous les malheurs du monde contemporain. La royauté du Christ est l'enjeu de la lutte entre la Cité de Satan (la contre-Église) et l'Église catholique.

Et ce combat est devenu d'autant plus important à mener que, depuis le concile Vatican II, **sur pression de la maçonnerie, la hiérarchie officielle a renoncé elle aussi à travailler pour le règne du Christ.**

C'est pourquoi Mgr Lefebvre, qui n'a cherché rien d'autre que continuer dans la même ligne que les papes d'avant Vatican II, écrivait :

Voilà ce qui fait notre opposition [à la Rome actuelle], et c'est pourquoi l'on ne peut pas s'entendre. Ce n'est pas d'abord la question de la messe, car la messe est justement une des conséquences du fait qu'on a voulu se rapprocher du protestantisme et donc transformer le culte, les sacrements, le catéchisme, etc.

*La vraie opposition fondamentale est le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Oportet illum regnare, nous dit saint Paul, Notre-Seigneur est venu pour régner. Eux disent non, et nous nous disons oui avec tous les papes **(4)**.*

Il faut relire ici le livre de Mgr Lefebvre : *Ils l'ont découronné (5)*.

Mgr Lefebvre ne voyait d'ailleurs pas de réconciliation possible avec les autorités romaines **tant qu'elles n'auraient pas recouronné Notre-Seigneur :**

*Il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. Ce ne sera pas possible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. [...] Nous nous heurtons sur un point de la foi catholique **(6)**.*

*Quand on nous pose la question de savoir quand il y aura un accord avec Rome, ma réponse est simple : **quand Rome recouronnera Notre-Seigneur Jésus-Christ**. Nous ne pouvons pas être d'accord avec ceux qui découronnent Notre-Seigneur. Le jour où ils reconnaîtront de nouveau Notre-Seigneur Roi des peuples et des nations, ce n'est pas nous qu'ils auront rejoints, mais l'Église catholique dans laquelle nous demeurons **(7)**.*

2. 2. Changement de perspective

Bien sûr, Mgr Fellay n'est pas opposé au règne de Notre-Seigneur ni aux encycliques de saint Pie X et Pie XI, et il n'accepte pas la liberté religieuse de Vatican II. Et, dans la Fraternité, il y a encore des sermons sur le Christ-Roi, spécialement le dernier dimanche d'octobre.

Cependant il y a un changement important dans la mesure où *le cœur du combat n'est plus le Christ-Roi, mais la messe*. [C'est le glissement opéré par l'abbé Aulagnier depuis déjà longtemps, c'est la suite de Dom Gérard]

Plusieurs documents l'affirment :

* D'abord l'entretien que Mgr Fellay a eu à Menzingen en novembre 2013 et qui a été publié dans *Dici* du 6 décembre 2013, sous le titre : « Dans ce climat de confusion, **restaurer l'Église par la messe** » :

Le premier souci de la Fraternité Saint-Pie X, c'est vraiment ce qui fait vivre l'Église, c'est la messe. [...] Si on veut une restauration de l'Église, c'est là qu'il faut aller.

Dans cet entretien qui a pour objet d'expliquer le combat de la Fraternité, il n'y a aucune allusion au Christ-Roi.

Rappelons qu'il ne s'agissait pas ici de donner un avis sur la seule question de la messe — cœur de la vie chrétienne, bien sûr — mais d'expliquer quel était « le premier souci de la Fraternité ». [La priorité]

Les supérieurs des communautés ralliées, interrogés sur le but de leur Institut, diraient-ils autre chose ?

* Même discours au Congrès du *Courrier de Rome* en décembre 2014, consacré au centenaire du rappel à Dieu du pape saint Pie X. Après avoir rappelé que « la vraie restauration, c'est de suivre aussi profondément que possible le principe énoncé par saint Pie X : “tout restaurer dans le Christ” », Mgr Fellay ne dit pas que le saint pape entendait par là le rétablissement de la royauté du Christ sur les individus et les nations. Il ne parla que de la restauration *de la messe* :

« Comment restaurer ? [...] En transmettant l'esprit chrétien, qui s'exprime dans la grande prière de Notre-Seigneur qui est justement la messe. »

Suit un long développement sur la sanctification par la messe **(8)**.

Il y a bien ici, chez Mgr Fellay, un changement d'orientation par rapport au combat de Mgr Lefebvre.

* Cette nouvelle tendance a d'ailleurs été confirmée dans un document officiel émanant de Menzingen. Mgr Fellay faisait envoyer aux prêtres de la Fraternité une recension critique du livre de M. l'abbé Pivert sur Mgr Lefebvre et Rome **(9)**, en faisant savoir qu'« elle corrobore substantiellement son propre jugement » **(10)**. Dans cette recension, l'auteur — qui est resté anonyme — fait ce reproche étonnant à l'ouvrage de l'abbé Pivert :

Toute la première partie consiste à montrer que l'idée principale qui animerait Mgr Lefebvre dans son opposition à Rome serait le Christ-Roi. [...] La dynamique de restauration est lancée avec la libération de la messe **(11)**.

Nous aurions aimé que l'auteur anonyme de cette recension prouvât son affirmation. En tous cas, elle a été publiée dans le Bulletin Officiel du District de France de la Fraternité Saint-Pie X **(12)**, bulletin destiné aux prêtres pour donner les directives de leur apostolat **(13)**. Elle fait donc partie des documents officiels de la Fraternité.

Là encore, les choses sont très claires : Mgr Fellay approuve en substance un texte niant que l'idée principale animant Mgr Lefebvre dans son opposition à la Rome actuelle serait le Christ-Roi. Et il demande de le faire savoir à tous ses prêtres.

* On pourra objecter que la messe traditionnelle conduit nécessairement au Christ-Roi. Nous répondrons qu'au Concile, les Pères célébraient tous la messe dite de saint Pie V. Cela ne les a pas empêchés de découronner [A] Notre-Seigneur par la déclaration sur la liberté religieuse et le décret sur l'œcuménisme. D'autre part, les instituts ralliés, bien qu'attachés à la messe traditionnelle, ne combattent pas pour le Christ-Roi.

Il est important de rappeler ici qu'une des tactiques de la Révolution pour casser la résistance catholique, est de **faire passer au second plan le combat pour le Christ-Roi**, avant de le faire oublier (14). Nous ne disons pas que Mgr Fellay ferait cela consciemment, et même nous ne le pensons pas : la cause est ailleurs — nous y reviendrons. En tous cas, le résultat est là, et c'est très grave car, le découronnement de Notre-Seigneur étant la cause de tous les malheurs actuels de ce monde, selon les dires des papes, il fallait que des voix continuent à le dire sur cette terre, et des voix de successeurs des apôtres. Maintenant, ces voix se sont tues.

2. La distinction entre « la Rome éternelle » et « la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante » — qui est la charte de combat de Mgr Lefebvre (15) — est effacée

2. 1. Le discours tenu dans la Tradition jusqu'en 2013

Depuis, au moins, sa Déclaration du 21 novembre 1974 — qui est vraiment **la charte du combat de la Tradition** — Mgr Lefebvre a toujours fait la distinction entre l'Église catholique et une Église conciliaire apparue depuis Vatican II, terme d'ailleurs forgé par la Rome conciliaire elle-même (16) :

*Cette église conciliaire [représentée par la hiérarchie actuelle] est une **église schismatique** parce qu'elle rompt avec l'Église catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte, déjà condamnés par l'Église en maints documents officiels et définitifs. [...] Cette église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, les prêtres ou les fidèles adhèrent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l'Église catholique. L'Église catholique d'aujourd'hui n'est la véritable Église que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Église d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique, c'est la Tradition (17).*

Je pense qu'à la prochaine rencontre, c'est moi qui leur poserai des questions : « Quelle église êtes-vous ? À quelle église avons-nous affaire ? Moi, je voudrais savoir si j'ai affaire à l'Église catholique ou si j'ai affaire à une autre église, à une contre-Église, à une contrefaçon de l'Église ? » Or je crois sincèrement que nous avons affaire à une contrefaçon de l'Église et non pas à l'Église catholique. [...] Ce n'est plus l'Église catholique (21 juin 1978).

Mgr Fellay pose-t-il ces questions lorsqu'il se rend à Rome ?

Cette notion d'église conciliaire, d'un pape qui est à la tête de deux églises, n'est d'ailleurs pas propre au seul Mgr Lefebvre. Citons Mgr de Castro-Mayer :

Depuis le Concile, existe *une nouvelle église, essentiellement distincte de celle connue, avant le Concile, comme l'unique Église du Christ (18).*

Il faudrait aussi mentionner le père Calmel O.P. (19), Jean Madiran (20), Gustavo Corção (21), le père Bruckberger O.P. (22), l'abbé Lorans (23).

2. 2. Le nouveau discours depuis février 2013

Tout a changé à partir de février 2013, par un article du *Courrier de Rome* où M. l'abbé Gleize, professeur de dogme au séminaire d'Écône, développait une thèse (nouvelle) disant que ce que l'on appelle « l'église conciliaire » (terme employé la première fois par Mgr Benelli), était en fait **un esprit libéral et moderniste** qui a pénétré l'Église à l'occasion du concile Vatican II, **une maladie** affectant le corps de l'Église, plutôt qu'une société organisée. [B] [Il faudrait aussi parler du délire du pape malade et occupé]

Bien sûr cette question d'un pape présidant à la destruction de l'Église est un grand mystère [Ce n'est un mystère que pour ceux qui refusent de conclure qu'un pape ne peut être hérétique, franc-maçon sans tablier, démolisseur de l'Église] ; et il n'est pas interdit aux théologiens d'y réfléchir, d'en débattre entre eux. (!!!) **Disons tout de suite que, gardant la ligne prudente de Mgr Lefebvre, nous réproposons la solution sedevacantiste.** [Il n'y a aucune prudence à nier la réalité, à refuser de faire les conclusions théologiques certaines]

Mais ce qui est troublant, c'est d'abord que **Mgr Fellay n'a plus aujourd'hui le même discours que Mgr Lefebvre à ce sujet.** Dans sa lettre aux trois évêques, du 14 avril 2012, Mgr Fellay écrivait :

À vous lire, on se demande sérieusement si vous croyez encore que cette Église visible dont le siège est à Rome est bien l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mgr Fellay identifie clairement « l'église visible dont le siège est à Rome » avec « l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». [Nous sommes face au problème du mirage, du leurre de type anglican d'autant plus crédible qu'il se situe au lieu même de l'Église véritable]

Autre exemple, dans un sermon donné à Flavigny le 2 septembre 2012, il disait :

La foi en l'Église nous oblige à professer ce que nous disons dans le Credo :

« Je crois en l'Église une, sainte ». *Nous le disons, et nous ne parlons pas d'une Église en l'air ! Nous parlons de l'Église qui est là, réelle, devant nous, avec une hiérarchie, avec un pape. Ce n'est pas le fruit de notre imagination : l'Église est là, elle est réelle : l'Église catholique romaine. Nous disons, et nous devons professer cette Église comme étant sainte, comme étant une, car la foi nous y oblige.*

C'est l'Église qui donne cette foi qui nous demandons au baptême, et l'église d'aujourd'hui ! C'est l'église d'aujourd'hui qui sanctifie. [Bien justement tout le problème est là, la messe de Luther, les sacrements douteux, les ordinations et les sacres douteux, qui ne transmettent pas la grâce, qui empêchent le règne de Notre Seigneur dans les âmes] *Quand on dit Extra Ecclesiam nulla salus (en dehors de l'Église, il n'y a pas de salut), c'est bien de l'église d'aujourd'hui que nous parlons. C'est absolument certain. Il faut le tenir.*

Même discours dans son sermon à Arcadia (Californie) le 10 mai 2015 : *Quand nous parlons de l'Église catholique, nous parlons de l'Église qui est en face de nous, qui est l'Église visible dont la tête est le pape, pour qui nous prions.* [Essayons d'éclairer un peu le mystère, les apparences sont là, il y a une hiérarchie, un homme en blanc dans les lieux qui ont toujours été ceux de la Sainte église catholique apostolique et romaine, cependant imaginons comme aux temps révolutionnaires ces intrus, qui ayant prêté le serment faisant allégeance à la Constitution civile du clergé étaient devenus par le fait même schismatiques, sans pour autant que les apparences, ni même les lieux ne changent ; autre cas les catholiques anglais victimes de la forfaiture de Cranmer ne se sont pas aperçus de suite de leur schisme, les apparences étant sauvées ; d'ailleurs Mgr Lefebvre avait dénoncé cette fausse notion de la visibilité de l'Église qui était tenu par Dom Gérard et Madiran, le problème étant que cela n'a pas été approfondie et clarifié]

L'ambiguïté est ici à son maximum.[la confusion]

Bien sûr que le pape est pape [là, est le mystère d'aveuglement], mais quand il réunit les fausses religions à Assise, ce n'est pas au nom de l'église qu'il peut prétendre le faire, et ce n'est pas ainsi qu'il donne la foi et sanctifie. Il conduit au contraire les âmes à l'apostasie. Le pape qui réunit les fausses religions à Assise n'est pas l'église sainte. Mgr Lefebvre disait plus simplement : c'est l'église conciliaire. Il précisait même :

Rome a perdu la foi. Rome est dans l'apostasie. [...] On ne peut plus avoir confiance dans ce monde là. Il a quitté l'Église, ils ont quitté l'Église, ils quittent l'Église. C'est sûr, sûr, sûr (24).

Les choses se sont-elles améliorées à tel point que ces paroles de Mgr Lefebvre ne pourraient plus s'appliquer à la Rome actuelle ? **Loin de là : elles se sont considérablement aggravées !**

Le changement de discours est radical et spectaculaire. Il n'est que de relire ce que publiait l'abbé Gleize dans *Nouvelles de Chrétienté*, bulletin de la Maison Généralice de la Fraternité Saint-Pie X, numéro de mai/juin 2005 :

Prenons garde à ne pas confondre aujourd'hui « Église visible » et « église officielle », c'est-à-dire appareil hiérarchique investi par la nouvelle pensée de Vatican II. L'Église visible, c'est la Tradition. [...] Tandis que l'église officielle, c'est une secte, une idéologie, celle du modernisme, qui a investi les postes de pouvoir dans l'Église ET QUI SE DONNE L'APPARENCE TROMPEUSE DE L'ÉGLISE.

Mgr Lefebvre avait d'ailleurs clairement mis en garde contre cette confusion :

Ces derniers temps, on nous a dit qu'il était nécessaire que la tradition entre dans l'Église visible. Je pense qu'on fait là une erreur très grave. [...] C'est se tromper en assimilant église officielle et Église visible. Nous appartenons bien à l'Église visible, à la société des fidèles sous l'autorité du pape, car nous ne récusons pas l'autorité du pape mais ce qu'il fait. [...] Sortir, donc, de l'église officielle ? Dans une certaine mesure, oui évidemment (25). [Nous reconnaissons l'autorité du pape de jure, mais de facto nous ne lui obéissons pas car ce qu'il fait n'est pas catholique, cependant le problème reste comment un pape peut le rester sans être fidèle à son remplir son office ? Dans la mesure exacte où l'on demeure catholique on se détache de cette fausse apparence qui se nomme l'église conciliaire]

Mais il faut aller encore plus loin :

2. 3. Mgr Fellay impose le nouveau discours dans la « Tradition »

Non seulement Mgr Fellay a changé de langage, mais **il interdit de garder le même discours que Mgr Lefebvre**. Nous en avons fait l'expérience :

* Tout d'abord, en avril 2013, les Dominicains d'Avrillé ont publié une *Lettre aux amis et bienfaiteurs* rappelant tout simplement ce qui avait été dit jusqu'ici sur l'église conciliaire par les défenseurs de la Tradition. Cette lettre n'a posé aucune difficulté à M. l'abbé de Cacqueray. Mais quand elle a été traduite en anglais pour les amis anglophones du couvent (26), M. l'abbé Rostand, alors supérieur de District des États-Unis (27), envoyait la note suivante à ses prêtres le 14 septembre 2013 :

Cette lettre défend une thèse sur l'église conciliaire que la dissidence a utilisée dans le passé contre la Fraternité. Dans un remarquable article, l'abbé Gleize a développé une position tout à fait différente (*Courrier de Rome*, février 2013). **Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il y ait des discussions théologiques entre théologiens, mais je suis opposé à ce qu'on mette nos fidèles dans une situation dialectique**, et pour cette raison je demande que ces lettres soient enlevées de vos tables de presse et ne soient pas distribuées aux fidèles. Gardez cette note confidentielle, et supprimez les lettres aussi discrètement que possible pour éviter toute dialectique.

Nous ne savons pas ce que la « dissidence » a pu dire aux États-Unis. En tous cas la « thèse » controversée n'est que le discours employé dans la « Tradition » depuis le début de son existence. On voit clairement ici que ce discours n'est plus permis en raison d'une thèse nouvelle émise par M. l'abbé Gleize.

Rencontré au séminaire de Flavigny le 18 décembre 2013, Mgr Fellay a confirmé aux Dominicains qu'il approuvait l'interdiction de M. l'abbé Rostand.

* Mgr Tissier de Mallerais répondit à l'abbé Gleize dans un article qu'il a voulu publier dans *Le Sel de la terre* 85 (28), concluant, à partir des textes de Mgr Lefebvre, que — **le pape restant le pape** [la pétition de principe qui paralyse toute réflexion]— l'église conciliaire est une **véritable organisation** possédant ses dogmes (nouveaux), son sacerdoce, son culte, son droit canon, etc. Il s'agit d'une **contrefaçon d'Église** menée par une secte de dirigeants. **L'Église catholique, quant à elle, est réduite aux fidèles, prêtres et évêques ayant gardé la vraie foi.**

Cependant, dans le même entretien du 18 décembre 2013 à Flavigny, Mgr Fellay a reproché aux Dominicains d'avoir publié cet article de Mgr Tissier dans *Le Sel de la terre*. Il a même ajouté que Mgr Tissier s'était finalement rallié à la nouvelle thèse de l'abbé Gleize. Passé à Avrillé en juin 2014, Mgr Tissier a dit qu'il n'avait pas changé d'opinion, et qu'il tenait toujours ce qu'il avait écrit dans son article et qui reflète la pensée de Mgr Lefebvre. Au début de l'année 2015, il a d'ailleurs donné la permission de traduire cet article en anglais pour une plus grande diffusion (29).

2. 4. Les conséquences du nouveau discours sur l'Église

On ne peut reprocher à personne d'être troublé par le nouveau langage.

Est-il sans conséquences ?

À force d'entendre que l'église officielle *est* l'Église de Jésus-Christ, comment ne pas conclure qu'il faut absolument se faire reconnaître officiellement, puisqu'on ne peut rester en dehors de l'Église de Jésus-Christ ?

M. l'abbé Pflüger, premier Assistant de Mgr Fellay, a franchi le pas **(30)**. Dans un entretien accordé à *Dici* le 16 octobre 2012, il disait :

*Nous souffrons d'un défaut du fait de notre irrégularité canonique. Ce n'est pas seulement l'état de l'église postconciliaire qui est imparfait, le nôtre l'est aussi. L'obligation d'œuvrer activement pour surmonter la crise ne peut être contestée, et cette œuvre commence chez nous en voulant surmonter notre état canonique anormal **(31)**.*

Donc, pour le premier Assistant de Mgr Fellay, la première chose à faire actuellement, dans cette crise qui n'en finit pas, consiste à **chercher un statut canonique dans l'église conciliaire**. C'est aller exactement à l'inverse de ce que Mgr Lefebvre ne cessait d'affirmer :

*La question canonique, purement extérieure, publique, dans l'Église, est secondaire. Ce qui est important, c'est de rester dans l'Église, c'est-à-dire dans la foi catholique de toujours et dans le vrai sacerdoce, et dans la véritable messe, et dans les véritables sacrements, dans le catéchisme de toujours, avec la Bible de toujours. C'est cela qui est l'Église. D'être reconnu publiquement, c'est secondaire **(32)**.*

*C'est donc un devoir strict, pour tout prêtre voulant rester catholique, de se séparer de l'église conciliaire tant qu'elle ne retrouve pas la Tradition du Magistère de l'Église et de la foi catholique **(33)**.*

Face à la nouvelle argumentation de M. l'abbé Pflüger, Mgr Tissier esquissera une protestation dans son sermon des ordinations sacerdotales le 29 juin 2013 à Écône, Mgr Fellay étant présent :

Nous ne sommes pas dans une situation anormale, mais dans une situation exceptionnelle. [L'abbé Pflüger a raison la situation est anormale pour les deux, mais c'est sa conclusion qui est vicieuse, pour lui la FSSPX devrait s'intégrer dans la nouvelle entité dite église conciliaire, or nous savons que ce sont les supérieurs qui font les inférieurs et donc que cela serait la fin de « l'opération survie »]

Nous pensons en effet qu'il est normal et très méritoire de désobéir à la lettre du Droit canon pour obéir à son esprit et garder la vraie foi. Dans la situation actuelle — exceptionnelle s'il en est — c'est une attitude nécessaire. Il n'y a rien d'anormal de notre côté. C'est une réaction saine de survie.

Relisons encore Mgr Lefebvre :

*On peut dire que ces personnes qui sont à Rome sont des anti-Christ. Nous n'avons pas à nous préoccuper des réactions de ces gens-là, nous n'avons pas affaire à des gens honnêtes **(34)**. [Donc il y a à Rome un pape anti-Christ qui reste pape tout en démolissant l'Église ?]*

Passons à un autre point non moins important :

3. Le silence sur les scandales de Rome

3. 1. Le douloureux mais nécessaire devoir de mettre en garde les fidèles contre les errements des successeurs de Pierre

Dans un ouvrage intitulé *1962, Révolution dans l'Église*, don Andrea Mancinella, prêtre [douteux] de l'église officielle qui a rejoint le combat de la « Tradition », répond à la question suivante : devait-il, dans son livre, se borner à attaquer les errements des évêques [douteux] sans mentionner le pape [douteux] ? En d'autres termes : est-il permis à un catholique de s'en prendre à la personne du pape ?

« En 1962, avec le Concile Vatican II, l'Église entre dans la révolution. C'est un livre dans lequel l'auteur a le courage d'appeler **un chat un chat** et de dénoncer le grave état de détérioration morale et doctrinale de l'église conciliaire. Ce livre est la preuve que Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas abandonné son Église : quand la vilénie d'un esprit grégaire généralisé semble dominer, voici la voix puissante d'un de ceux qui n'ont pas renoncé, de ne pas céder et de crier la vérité. »

Le fait est qu'on ne pouvait pas faire autrement, répond don Mancinella. Nous y avons été contraint pour une raison très simple que l'on peut résumer en quelques mots : le pape n'est pas un évêque quelconque, mais le vicaire du Christ. C'est lui qui guide l'Église militante tout entière. [...]

Que l'on pense alors à ce que pourrait provoquer une éventuelle accession au siège de Pierre de papes imprégnés d'une théologie erronée, déjà condamnée par l'Église (chose que Dieu peut très bien permettre comme punition de nos péchés) ? Eh bien ! Ce sera une catastrophe pour l'écrasante majorité des âmes, qui continueront à le suivre **même là où il ne faudrait pas**, jusqu'à risquer de perdre leur foi et leur salut éternel. [...]

D'où le nécessaire – bien qu'ingrat – devoir de mettre en garde clergé et fidèles pour qu'ils ne se laissent entraîner sous aucun prétexte dans l'abîme par l'« esprit du Concile » et par ses nouvelles doctrines **(35)**.

Bien sûr, lorsqu'il s'agit d'hommes d'Église, il est nécessaire de garder le respect qui leur est dû afin de ne pas porter atteinte à leur fonction.

Mgr Lefebvre n'a jamais insulté le pape ou les évêques. Mais il mettait en garde publiquement contre eux.

Il suffit, par exemple, de réécouter ses sermons **[censurés]** du 29 juin à l'occasion des ordinations à Écône :

*Nous sommes obligés de constater que, depuis quinze à vingt ans, ceux qui sont dans les plus hautes instances de l'église — le Saint-Siège et le Vatican lui-même — nous détournent de la foi catholique, deviennent des amis de nos ennemis. Que reste-t-il de l'Église catholique aujourd'hui ? **(36)***

*Nous savons à qui nous avons affaire maintenant. Nous savons parfaitement que nous avons affaire à une main diabolique qui se trouve à Rome et qui demande, par obéissance, la destruction de l'Église. [...] Je crois que j'ai le droit de demander à ces messieurs qui sont derrière ces bureaux qu'ont occupés des cardinaux qui étaient tout à fait de saintes gens et qui étaient des défenseurs de l'Église et de la foi catholique, il me semble que j'aurai le droit de leur demander : « Êtes-vous l'Église catholique ? À qui ai-je affaire ? » Si j'ai affaire avec **quelqu'un qui a un pacte avec la franc-maçonnerie** ? Est-ce que j'ai le droit de parler avec ces gens-là ? **(37)***

Trop souvent, maintenant, la Maison Générale nous présente ces gens qui sont à Rome comme des personnes très honorables. Avant de parler au cardinal Müller, par exemple, n'aurait-il pas fallu lui demander ce qu'il pense de la virginité de la sainte Vierge, par exemple, et refuser de parler avec lui s'il ne professe pas la foi catholique à ce sujet ? Écoutons par exemple ce que Mgr Lefebvre disait en sermon du cardinal Béa :

*Le cardinal Béa a eu des contacts officiels, connus de tout le monde, avec la franc-maçonnerie de New York, avec le B'nai B'rith ; et ces juifs franc-maçons lui ont demandé d'introduire à l'intérieur de l'Église la liberté des religions **(38)**.*

Dans ses écrits, Mgr Lefebvre n'était pas moins clair. Ainsi, dans le prologue de son *Itinéraire Spirituel*, on lit :

Jean-Paul II est avant tout un politicien philo-communiste au service d'un communisme mondial à teinte religieuse. [Et cependant il demeure pape ?]

Nous pourrions aligner ainsi la plupart des sermons, conférences publiques, écrits de Mgr Lefebvre.

Il faudrait aussi mentionner les deux déclarations faites avec Mgr de Castro-Mayer, et rendues publiques lors de conférences de presse :

* Lettre ouverte au pape Jean-Paul II, du 9 décembre 1983 ;

* Mise en garde, du 31 août 1985.

Mgr Lefebvre avait transmis tout ce qu'il avait reçu. **Tout l'héritage du père Le Floch (39)** [Un gros bémol cependant : « L'hérésie qui est en train de naître sera la plus dangereuse de toutes : l'exagération du respect dû au pape et l'extension illégitime de son infaillibilité ».]

, du Séminaire [Français de Rome], toute son expérience, il les avait transmis dans la Fraternité, et ça continue à marcher, mais à condition que nous continuions avec le même esprit de combat. Il n'est pas question de rendre les armes en pleine bataille ; nous n'allons pas chercher l'armistice alors que la guerre fait rage, avec Assise III ou IV, avec la **béatification d'un faux bienheureux, le pape Jean-Paul II** — une chose fausse, une fausse béatification, et l'exigence sans cesse rappelée par Benoît XVI d'accepter le Concile et les réformes, et le magistère d'après le Concile (40).

3. 2. Le silence des successeurs de Mgr Lefebvre

La situation à Rome s'est considérablement détériorée depuis Mgr Lefebvre.

Cependant, nous n'entendons plus guère un langage comme le sien. On peut même se demander **si beaucoup de traditionalistes d'aujourd'hui le supporteraient.**

Le bulletin *DICI*, organe officiel de la communication dans la Fraternité Saint-Pie X, cite toujours les actes les moins mauvais du pape, jamais les scandales. Or, **attaquer Rome est nécessaire pour maintenir les grandes vérités de la foi ; sinon, on fausse le combat (41)**. [Ce n'est pas tant d'attaquer que l'obligation par charité de dénoncer publiquement les intrus et leur fausse doctrine, mais quand on mélange à cela la pétition de principe que le pape reste pape quoiqu'il fasse, cela ne sert à rien]

Cette orientation de *DICI* perdure malgré les nombreuses protestations venues régulièrement des rangs de la Fraternité (42).

Le 27 octobre 2011, lorsque le pape Benoît XVI a renouvelé le scandale d'Assise, aucun communiqué n'est venu de Menzingen pour protester contre une telle abomination (43). Ce silence est d'autant plus surprenant qu'en 2002 Mgr Fellay avait reproché au clergé de Campos (Brésil) de n'avoir pas réagi publiquement lorsque Jean-Paul II avait organisé la même réunion dans la cité de saint François (ce clergé venait de se rallier à la Rome conciliaire) :

Il faut bien distinguer un manque à la vertu de foi elle-même d'un défaut dans la confession publique de la foi qui est nécessaire dans certaines circonstances comme l'a si bien rappelé Mgr de Castro Mayer le jour des sacres [de 1988]. Or **une prévarication comme celle d'Assise réclame cette confession publique... que nous n'avons pas entendue venant de Campos (44)**.

Même silence épiscopal lors des fausses « canonisations » de Jean XXIII et de Jean-Paul II. Mgr Fellay ne les a critiquées qu'auprès des amis et bienfaiteurs de la Fraternité, en disant **seulement qu'elles « posent des problèmes à la conscience des catholiques » (45)**, et sans même dire que ces canonisations étaient invalides. Rien d'autre n'est venu de Menzingen. Le jour même de ces pseudo-canonisations, Mgr Tissier de Mallerais célébrait une messe pontificale au noviciat des religieuses de la Fraternité à Ruffec. **Dans le sermon, il n'y eut pas même un mot sur ce qui se passait au même moment à Rome.**

Des millions de catholiques ont été trompés dans le monde entier, et pas une seule voix épiscopale ne s'est fait entendre en public pour protester. Que reste-t-il de l'Église ? C'est dramatique.

Dans *Cor Unum* de novembre 2013 (p. 8-9), revue interne des prêtres de la Fraternité, Mgr Fellay écrivait d'ailleurs :

Je demande aux supérieurs de faire respecter la nécessité de demander une autorisation avant toute déclaration sur les questions romaines.

Jamais Mgr Lefebvre n'avait édicté pareille mesure.

Mgr Fellay semble avoir mis le point final dans le combat contre les scandales de l'église conciliaire, dans son sermon à Arcadia en Californie le 10 mai 2015 :

Quand nous voyons le pape, des cardinaux, des évêques, dire des choses mauvaises, ne sommes-nous pas prêts à les critiquer rapidement ? Mais pensez-vous que cela les aidera ? Une prière pour eux les aidera davantage.

D'où vient ce changement ?

— Il y a d'abord un **processus psychologique** évident : lorsqu'on cherche à obtenir une faveur de quelqu'un, on **diminue** les critiques à son égard.

— Ensuite, **ce changement semble venir d'une demande du Vatican lui-même**. Dans une conférence à ses prêtres donnée au séminaire de Winona (USA) en février 2015, Mgr Fellay a confié :

Rome souhaite que nous attaquions moins ; et je suis d'accord.

Mais le simple fait de ne plus dénoncer les scandales de Rome, ou de ne plus le faire que timidement et sous la pression des fidèles et des prêtres inquiets, en évitant de s'attaquer nommément au **pape**, fait ressembler de plus en plus la « Tradition » aux communautés ralliées qui ont abandonné le combat de la foi. Ce que Mgr Fellay avait reproché aux prêtres de Campos s'applique de plus en plus à la Fraternité :

*Une attitude de **duplicité implicite** est devenue comme la norme. [...] On souligne les points du pontificat actuel qui paraissent favorables, on passe sous un révérencieux silence ce qui ne va pas. On pourra dire tout ce que l'on voudra : le 18 janvier 2002 à Campos, il n'y a pas eu seulement une reconnaissance unilatérale de Campos par Rome, mais il y a une contrepartie : la **complicité du silence**. [...] Ainsi, petit à petit, le combat s'estompe, et on finit par s'accommoder de la situation. À Campos même, tout ce qui est positivement traditionnel est conservé, certes, donc les fidèles ne voient pas de changement, sauf les plus sagaces qui remarquent la **tendance à parler davantage et respectueusement des déclarations et événements romains actuels en omettant les mises en garde d'autrefois et les déviations d'aujourd'hui (46).***

Le danger est très grave, car lorsqu'on commence à se taire et à ne plus mettre les fidèles en garde, on s'avance peu à peu vers une acceptation des erreurs. Comme le disait Mgr Lefebvre : « *Dès que [ces communautés ralliées] se taisent, elles commencent à glisser, même très lentement, jusqu'à ce qu'elles finissent par admettre les erreurs de Vatican II (47).* »

4. Les relations avec la Rome conciliaire : un accord pratique peut-il être envisagé sans un accord doctrinal ?

4. 1. La position de Mgr Lefebvre et de la Fraternité jusqu'au Chapitre de 2012

Mgr Lefebvre avait clairement expliqué au cardinal Ratzinger pourquoi nous ne pouvions nous entendre avec la Rome conciliaire :

*Éminence, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité comme nous le faisons actuellement, **nous ne pourrions pas collaborer, c'est impossible ; parce que nous travaillons dans des directions diamétralement opposées** : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine, de l'Église. Nous, nous travaillons à la christianisation. **On ne peut pas s'entendre. Vous venez de me dire que la société ne peut pas être chrétienne (48).** [mais elle peut être musulmane ou sous le joug maçonnique]*

Mais pour Mgr Lefebvre, le problème n'était pas seulement celui d'une collaboration impossible. Il ne s'agirait pas en effet d'une collaboration entre égaux : un accord nous mettrait surtout sous une autorité moderniste, et c'est cela qui était le plus grave pour Monseigneur, et qu'il reprochait à toutes les communautés ralliées, quelles que soient leurs nuances :

Ce transfert d'autorité, c'est cela qui est grave, c'est cela qui est excessivement grave. Il ne suffit pas de dire : « On n'a rien changé dans la pratique » (49). C'est ce transfert qui est très grave, parce que l'intention de ces autorités, c'est de détruire la « Tradition » (50).

Nous éprouvons la nécessité absolue d'avoir des autorités ecclésiastiques qui épousent nos préoccupations et nous aident à nous prémunir contre l'esprit de Vatican II et l'esprit d'Assise (51).

Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets (52).

Cette dernière phrase de Mgr Lefebvre est capitale. Lorsqu'il y eut la levée des « excommunications » des évêques de la Fraternité — qui pouvait être un pas important vers une reconnaissance canonique — le pape Benoît XVI, pour rassurer les évêques du monde entier, leur fit part de sa constatation :

Moi-même j'ai vu, dans les années qui ont suivi 1988, que, grâce au retour de communautés auparavant séparées de Rome, leur climat interne a changé ; que le retour dans la grande et vaste Église commune a fait dépasser des positions unilatérales et des durcissements, de sorte qu'ensuite en ont émergé des forces positives pour l'ensemble (53).

Mgr Lefebvre avait donc été d'une grande prudence lorsqu'il écrivait, dans sa lettre aux futurs évêques avant les sacres de 1988 :

Je vous conférerai cette grâce [de l'épiscopat], confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique [Justement on voit ici que Mgr Lefebvre n'était pas prophète et que sa prudence avait des défauts de théologie car qu'est-ce qu'un pape imparfaitement catholique ?] en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme (54).

Ce fut la position officielle de la Fraternité jusqu'en 2012, confirmée par exemple par le Chapitre Général de 2006 :

Les contacts que [la Fraternité] entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont **pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition** que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, **et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible « accord » purement pratique**. Le jour où la Tradition retrouvera tous ses droits, « le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse » (55).

Mgr Fellay avait expliqué cette position dans la revue *Fideliter* de mai-juin 2006, et ces propos condamnent radicalement la nouvelle orientation prise à partir de 2012 :

Il est *impossible et inconcevable* d'envisager des accords avant que les discussions [doctrinales] n'aient abouti à éclairer et corriger les principes de la crise. [...] **Nous ne signerons pas d'accord si les choses ne sont pas résolues au niveau des principes**. [...] *Nous ne pouvons pas nous permettre des ambiguïtés (56)*. Le problème de vouloir faire des accords rapidement, c'est que forcément ils seraient bâtis sur des zones grises, et qu'à peine signés la crise resurgirait violemment de ces zones grises. Il faudra donc, pour résoudre le problème, que les autorités romaines manifestent et expriment de façon nette, en sorte que tout le monde comprenne, que pour Rome il n'y a pas 36 chemins pour sortir de cette crise, qu'il n'y en a même qu'un seul de valable : que l'Église retrouve pleinement sa propre Tradition bimillénaire. Du jour où cette conviction sera claire chez les autorités romaines, et même si sur le terrain tout est loin d'être réglé, des accords seront très faciles à réaliser (p. 40-41).

Il y eut des discussions doctrinales à Rome de 2009 à 2011, entre les théologiens de la Fraternité Saint-Pie X et les théologiens romains. De fait, **ces entretiens furent un échec** dans la mesure où les Romains montrèrent **qu'ils ne cherchaient pas la vérité** [Mais alors que cherchaient-ils ?]. La conclusion fut apportée, du côté de Rome, par Mgr Ocariz, l'un des participants aux discussions, dans l'*Osservatore Romano* du 2 décembre 2010 :

Au concile Vatican II, il y eut diverses **nouveautés** d'ordre doctrinal. [...] Certaines d'entre elles ont été et sont encore l'objet de controverses en ce qui concerne leur continuité avec le Magistère précédent, c'est-à-dire leur compatibilité avec la Tradition. [...] L'attitude catholique, compte tenu de l'unité du Magistère, consiste à *chercher une interprétation unitaire dans laquelle les textes du concile Vatican II et les documents magistériels précédents s'éclairent mutuellement*. [...] Des espaces légitimes de liberté théologique demeurent, pour

expliquer, d'une façon ou d'une autre, la non-contradiction avec la Tradition de certaines formulations présentes dans les textes conciliaires. [...] **Cette adhésion au Concile ne se présente pas comme un acte de foi, mais plutôt d'obéissance. Elle n'est pas simplement disciplinaire, mais enracinée dans la confiance en l'assistance divine au Magistère, et donc dans la logique et sous la mouvance de l'obéissance de la foi.** [donc, pas comme acte de foi, mais comme acte d'obéissance de la foi ?] [...] En examinant le Magistère du pape et l'adhésion que lui a donnée l'épiscopat, **une éventuelle situation de difficulté devrait [alors] se changer en une adhésion sereine et joyeuse au Magistère.**[Donc, une adhésion sereine et joyeuse en obéissance de foi au Magistère conciliaire semble requise]

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la question des principes, nécessaire à résoudre pour conclure quelque accord avec Rome, selon les propos mêmes de Mgr Fellay, n'est pas du tout résolue. En toute logique, cette constatation aurait dû aboutir à ce que les autorités romaines soient averties qu'aucun accord n'était envisageable, comme Mgr Lefebvre l'avait manifesté au **pape** Jean-Paul II en 1988 :

Nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition (57).

Ce ne fut pas fait et, en septembre 2011, le cardinal Levada, alors Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, présentait à Mgr Fellay un préambule doctrinal préparatoire à des accords. Il accentua sa pression dans les mois qui suivirent.

Inquiets de l'évolution des choses, Mgr Tissier de Mallerai, Mgr de Galarreta et Mgr Williamson signèrent une lettre commune au Conseil Général de la Fraternité le 7 avril 2012 :

Depuis plusieurs mois, comme tout le monde le sait, le Conseil Général de la Fraternité Saint-Pie X considère sérieusement des propositions romaines **en vue d'un accord pratique**, étant donné que **les discussions doctrinales ont prouvé qu'un accord doctrinal est impossible avec la Rome actuelle.** [...] [S'il y avait accord, le pape] nous accepterait dans le cadre du pluralisme relativiste et dialectique à condition de rester en « pleine communion » par rapport à l'autorité et envers les autres « réalités ecclésiales ». Voilà pourquoi les autorités romaines peuvent tolérer que la Fraternité continue d'enseigner la doctrine catholique, **mais ils ne supporteront absolument pas qu'elle condamne la doctrine conciliaire.** Voilà pourquoi un accord, même purement pratique, ferait nécessairement taire progressivement, de la part de la Fraternité, toute critique du Concile ou de la nouvelle messe. En cessant d'attaquer ces victoires de la Révolution, les plus importantes de toutes, la pauvre Fraternité cesserait nécessairement de s'opposer à l'apostasie universelle de notre lamentable époque, et elle s'enliserait elle-même. En dernière instance, qui nous garantirait de rester tels que nous sommes en nous protégeant de la curie romaine et des évêques ? Le pape ? [...]

Monseigneur, messieurs les abbés, veuillez faire attention, vous conduisez la Fraternité à un point où elle ne pourra plus rebrousser chemin, à une profonde division sans retour et, si vous aboutissez à un tel accord, à de profondes influences destructrices qu'elle ne supportera point **(58)**.

4. 2. Changement d'orientation

Le 14 avril, Mgr Fellay répondit aux trois évêques en leur disant son désaccord avec cette lettre. Et le 15 avril 2012, il signait une *Déclaration Doctrinale* destinée à permettre un accord avec Rome et qui remettait en cause le combat que la Tradition avait mené jusqu'ici : **reconnaissance de la légitimité de la promulgation de la nouvelle messe et des nouveaux sacrements, du nouveau Code de Droit Canon, reconnaissance implicite de la nouvelle profession de foi** exigée par Rome de tous les supérieurs **(59)**

(dans la mesure où elle est citée sans critique), déclaration que « **le concile Vatican II éclaire, approfondit et explicite certains aspects de la vie et de la doctrine de l'Église** » (n° 4).

Cette Déclaration a jeté un grand trouble dans la Fraternité. Un nouveau Chapitre Général a été convoqué en juillet 2012, qui est apparu comme un Chapitre de compromis pour sauver la structure de la Fraternité qui était sur le point d'exploser.

Chapitre de compromis, parce qu'il ne remettait pas la « Tradition » sur les rails solides qui avaient été les siens jusqu'au Chapitre de 2006, et parce qu'il laissait place aux nouvelles orientations qui s'étaient peu à peu mises

en place dans la Fraternité au cours des années (*supra*), et qui avaient probablement l'aval de très nombreux membres.

Ainsi, la distinction entre l'Église catholique et l'église conciliaire n'est pas reprise, le combat pour le Christ-Roi n'est pas remis au cœur de notre action, les déviances actuelles de la hiérarchie officielle, dangereuses pour la foi, ne sont pas dénoncées et, « alors que les choses ne sont pas résolues au niveau des principes » **(60)**, **un accord pratique avec Rome n'est plus exclu**, contredisant le discours que Mgr Fellay tenait encore en 2006. Le Chapitre édicte même des conditions qui permettraient un accord pratique sans accord doctrinal : des conditions *sine qua non* et d'autres qualifiées de souhaitables.

— La première condition *sine qua non* est :

La liberté de transmettre et enseigner la saine doctrine du magistère constant de l'Église et de la vérité immuable de la Tradition divine ; et la liberté de défendre, corriger, reprendre, même publiquement, les fauteurs d'erreurs ou nouveautés du modernisme, du libéralisme, du concile Vatican II et de leurs conséquences.

Mgr Fellay, Mgr Tissier de Mallerais et Mgr de Galarreta ont repris en substance, et plus brièvement, cette exigence du Chapitre de 2012 dans la *Déclaration* commune qu'ils ont faite un an plus tard, le 27 juin 2013, à l'occasion du 25e anniversaire des sacres épiscopaux de 1988 :

[Que Rome] nous reconnaisse explicitement le droit de professer intégralement la foi et de rejeter les erreurs qui lui sont contraires, avec le droit et le devoir de nous opposer publiquement aux erreurs et aux fauteurs de ces erreurs, quels qu'ils soient (n° 11).

Cinq jours plus tard, lors de la réunion des supérieurs des communautés religieuses à Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, Mgr Fellay leur disait que **cette exigence nous protégeait dans la mesure où elle ne pourrait être accordée que par un pape converti.**[\[un pape catholique\]](#)

On remarquera que :

* Dom Gérard, lorsqu'il avait obtenu la reconnaissance officielle de son monastère en 1988, avait exigé et obtenu du cardinal Ratzinger « qu'aucun silence ne soit imposé à [sa] prédication antimoderniste » **(61)**, **ce qui ne l'a pas empêché d'entrer dans le silence dès qu'il a apposé sa signature** puis, avec le temps, de justifier les erreurs de Vatican II, comme l'ont fait toutes les communautés ralliées sans exception.

* On peut aussi faire remarquer qu'avant même d'avoir signé quoi que ce soit, la Maison Généralice de la Fraternité a cessé de combattre les scandales de Rome et ce, depuis des années (*supra*). Cherchant à obtenir une reconnaissance, **elle ne veut pas indisposer ses interlocuteurs romains** par des attaques continuelles ; ayant obtenu une reconnaissance après tant d'efforts (**on ne rit pas !**), elle se tairait tout autant pour ne pas la perdre : l'attaque des scandales entraînerait une levée de boucliers (au moins) des évêchés qui mettraient Rome en demeure de faire taire la Fraternité. En 2011, un simple mouvement d'humeur du cardinal Levada à l'égard du communiqué très ferme et très courageux de l'abbé de Cacqueray contre la réunion d'Assise **(62)**, a suffi pour que Menzinger ne fasse aucun communiqué contre cette réunion scandaleuse.

— Le Chapitre de 2012 avait aussi édicté des « conditions souhaitables » pour accepter un accord avec Rome. Il est ahurissant de voir que les capitulants ont pu demander « l'exemption des maisons de la Fraternité Saint-Pie X par rapport aux évêques diocésains » comme une condition seulement souhaitable.

L'abandon officiel, par un Chapitre Général, du principe « pas d'accord pratique sans accord doctrinal » met la « Tradition » dans une situation extrêmement dangereuse.

À la recherche d'un fil directeur

Tous ces changements ont bien une cause. Comment les expliquer ?

Il n'est pas nécessaire d'imaginer une réunion du Conseil de la Fraternité qui, un jour, aurait décidé cette nouvelle orientation.

Les choses se sont faites plutôt progressivement, en raison des contacts extrêmement fréquents avec l'église conciliaire.

Il faut citer ici les réunions du G.R.E.C. (*Groupe de Réflexion Entre Catholiques*), qui ont commencé **dès 1998. De 1998 à 2010, soit pendant douze années au moins (63), eurent lieu à Paris des rencontres « discrètes mais non secrètes »**, parfois mensuelles, entre des représentants de la hiérarchie officielle spécialement des évêques français), des responsables d'instituts *Ecclesia Dei*, et des membres de la Fraternité Saint-Pie X. Le but : « parler sans se fâcher des choses qui fâchent » pour favoriser la « nécessaire réconciliation » (64). Du côté de Rome, la Secrétairerie d'État fut mise au courant dès 1998 ; puis le cardinal Castrillon-Hoyos, président de la Commission *Ecclesia Dei* ; le cardinal Ratzinger, alors président de la Congrégation pour la doctrine de la Foi ; de nombreuses personnalités du Vatican. Lorsque **le cardinal Ratzinger accéda au Souverain Pontificat, le GREC eut un contact direct avec le pape.**

Pour comprendre quel fut l'esprit de ces réunions, il suffit de se reporter à la lettre que les responsables du GREC envoyèrent à Benoît XVI le 20 octobre 2008. Loin de supplier le pape d'accepter de remettre en cause le concile Vatican II, les responsables du GREC lui envoyèrent une lettre très ambiguë laissant entendre que c'est la Fraternité Saint-Pie X qui serait dans une situation anormale. Remerciant Benoît XVI pour le *Motu Proprio* de 2007 sur la messe traditionnelle (65), et sollicitant la levée des « excommunications » de 1988, ils concluaient :

*En espérant que ce sera pour la Fraternité Saint-Pie X l'occasion de régulariser sa situation canonique et de pouvoir manifester ainsi sa volonté de rentrer en pleine communion avec le **Saint-Père (66)** (Père Lelong, p. 52).*

Il est important de souligner ici que M. l'abbé Lorans faisait partie du comité directeur du GREC, servant d'intermédiaire entre ce groupement et Mgr Fellay. Il a donc dû signer cette lettre. En tous cas, il ne l'a pas désavouée.

Comment ne pas penser que douze années de conversations faites dans cet esprit n'aient fini par miner les autorités de la Fraternité ?

Il faut rajouter les voyages très fréquents de Mgr Fellay à Rome à partir de sa rencontre avec le cardinal Castrillon-Hoyos au jubilé de l'an 2000.

Lors de la réunion des supérieurs religieux à Saint-Nicolas du Chardonnet le 27 octobre 2011, Mgr Fellay avait rapporté ce propos d'amis qu'il avait au Vatican : « Si vous saviez ce qui se passe à Rome, vous n'iriez pas ». Sans doute aurait-il fallu appliquer ce conseil, si ce n'est à la lettre, du moins en n'y allant qu'« **épisodiquement** », comme disait le Chapitre de 2006.

Ce sont ces **contacts multipliés avec l'église conciliaire**, avec le **désir d'une reconnaissance canonique**, qui sont la cause logique des nouvelles orientations dont nous venons de parler : la doctrine du Christ-Roi qui n'est plus au cœur de notre combat, **l'église conciliaire confondue avec l'Église catholique**, le silence devant les scandales de la Rome actuelle. Mais cela ne nous fait-il pas ressembler de plus en plus aux communautés ralliées ?

Le 7 avril 2012, Mgr Tissier, Mgr de Galarreta et Mgr Williamson écrivaient à Mgr Fellay : « Ne voit-on pas dans la Fraternité des symptômes d'amoindrissement dans la confession de la foi ? »

Les nominations aux postes de responsabilité de la Fraternité ne cessent d'accentuer cette tendance, puisque les partisans du nouvel esprit se retrouvent à la plupart des postes-clefs.

Au fond, bien sûr, il semble y avoir, de la part des autorités actuelles de la Fraternité Saint-Pie X, *un manque de compréhension profond du combat de Mgr Lefebvre*. Lorsqu'on sait **qu'un mois après la mort du saint évêque, M. l'abbé Schmidberger, alors supérieur général, ordonnait de mettre la photographie du pape Jean-Paul II dans les sacristies de toutes les chapelles**, et que plus tard il fit le tour des prieurés pour expliquer déjà aux prêtres que la Tradition était dans une situation anormale et qu'il faudrait bien un jour arriver à une reconnaissance (67), on ne s'étonne plus De la crise présente.

Vers une reconnaissance canonique progressive ?

Une nouvelle phase semble s'être ouverte le 23 septembre 2014, lors de l'entretien **extrêmement cordial** de Mgr Fellay et de ses deux Assistants à Rome avec le cardinal Müller, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, et trois archevêques :

— Le communiqué final, publié le jour même par le Vatican, apprend que « *les parties [...]* ont convenu de **procéder par paliers**, mais *dans un délai raisonnable*, vers le dépassement des difficultés. Et ce, dans la perspective désirée d'une *pleine réconciliation* ».

— Dans un premier temps (est-ce le premier palier ?), Rome demande que des membres de la Fraternité aient des rencontres informelles avec des **évêques (68)**.

Le site *La Porte Latine*, du District de France de la Fraternité Saint-Pie X, publiait le 6 octobre 2014 un document d'un certain Don Pio Pace, faisant l'analyse suivante :

Les contacts entre les supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X et les bureaux romains en charge du dossier de la Fraternité Saint-Pie X n'ont jamais atteint un tel niveau de cordialité. Jean-Marie Dumont, correspondant du mensuel catholique français *Famille Chrétienne*, mentionne même une visite discrète de Mgr Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei*, à Écône (il veut probablement parler de la Maison Générale de la Fraternité Saint-Pie X à Menzingen, également en Suisse).

En fait, cette façon de considérer la « question lefebvrisme » est elle-même « pastorale ». Demander à Mgr Fellay, comme cela a été fait sous Benoît XVI, de signer de laborieuses « déclarations doctrinales » était essentiel seulement dans la mesure où la Fraternité Saint-Pie X devait se trouver en conformité avec « l'hermétisme de la continuité ». Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître à un premier regard non averti, libre de toute fixation ou de tout scrupule « restaurationniste », **il n'y a pas de nouveau malaise à propos du décalage entre pastorale et dogme**.

Tant et si bien que la critique du Concile au nom du dogme de la part de la Fraternité Saint-Pie X, qui avait tellement perturbé Benoît, **ne perturbe pas du tout François**. Dans le pire des cas, elle le renforce (69).

D'après cette analyse, qui semble refléter l'état d'esprit du **pontificat** actuel, la question doctrinale est tellement secondaire pour le **pape** François qu'il pourrait finir par reconnaître la Fraternité, ce qui est d'autant plus envisageable qu'elle est de moins en moins gênante pour l'église conciliaire, n'attaquant presque plus ses scandales, et beaucoup de chapelles ressemblant de plus en plus aux communautés ralliées, même pour ce qui est de l'immodestie vestimentaire.

Paliers

Ces derniers mois ont vu se mettre en place un certain nombre de paliers, d'étapes :

* Rencontres « informelles »

— Dès le 5 décembre 2014, **le cardinal Walter Brandmüller**, président émérite du Comité pontifical des sciences historiques, visitait le séminaire de Zaitzkofen (Allemagne). Il s'y était d'ailleurs déjà rendu en début d'année, donnant une conférence aux séminaristes.

— **Mgr Athanasius Schneider**, **évêque** auxiliaire d'Astana au Kazakhstan et familier des milieux ralliés (70), se rendit au séminaire de Flavigny le 16 janvier 2015, donnant deux conférences aux séminaristes et visitant même les Dominicaines enseignantes à Pouilly-en-Auxois. Puis il se rendit le 11 février au séminaire de Winona (USA), y rencontrant les prêtres du District réunis à cette occasion autour de Mgr Fellay.

— Le 5 mars 2015, **Mgr Juan Ignacio Arrieta**, Secrétaire du Conseil pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, était au séminaire d'Écône (Suisse), accueilli par Mgr Fellay et Mgr Tissier de Mallerai.

— Le 17 avril 2015, eut lieu au prieuré d'Oberriet (Suisse) une rencontre entre Mgr Fellay et ses Assistants, Mgr de Galarreta, plusieurs prêtres de la Fraternité et **Mgr Vitus Huonder, évêque** de Coire.

Il faut noter que, lors de ces rencontres, **Mgr** Schneider et **Mgr** Huonder – au moins – ont insisté sur les avantages d'une régularisation canonique.

* Lettre de **l'archevêque** de Buenos-Aires au gouvernement argentin

Un second palier semble avoir été franchi avec la lettre du 9 avril 2015 du **cardinal** Mario Aurelio Poli au Ministère des Relations extérieures et du culte de la République Argentine (71), disant que, pour l'obtention des visas, la Fraternité Saint-Pie X pouvait être considérée « **comme une association de droit diocésain** jusqu'à ce qu'un cadre juridique définitif lui soit accordé dans l'église universelle ». Le **cardinal** a écrit cette lettre « **à la suite d'une intervention personnelle du pape François** », a révélé Mgr Fellay dans un sermon donné à Arcadia (Californie) le 10 mai dernier.

Don Pio Pace fait le commentaire suivant :

C'est une étape juridique remarquable. Dans le langage des canonistes qui sont concernés par le sort institutionnel de la FSSPX, « l'approche à la chinoise » est souvent rappelée. Pour mettre fin [artificiellement !] au schisme chinois, un nombre croissant d'évêques nommés par « l'église patriotique » [à la solde des communistes] ont reçu secrètement l'investiture papale. [...] Par analogie, dans la perspective d'une reconnaissance canonique progressive, il pourrait y avoir incardination canonique de prêtres de la FSSPX, [...] des pouvoirs pourraient être accordés à ses évêques. [...] La reconnaissance administrative canonique à Buenos Aires – mise en place sans aucun doute par le pape lui-même – pourrait créer un précédent et être répétée sur tel ou tel diocèse. (Rorate Cœli, 29 avril 2015.)

Dans le même sermon donné à Arcadia, Mgr Fellay révéla d'ailleurs **qu'il avait reçu un pouvoir canonique de la part de Rome**, confirmation des propos de don Pio Pace :

J'ai été nommé par Rome, par la Congrégation pour la doctrine de la Foi, pour prononcer des jugements canoniques d'église pour certains de nos prêtres qui font des choses graves (72).

* Déclaration publique de **Mgr** Schneider

Les rencontres « informelles » avec des prélats n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration publique de leur part. Le silence fut rompu le 12 août 2015 par **Mgr** Schneider dans un entretien donné au site rallié *Rorate Coeli* :

Le Saint-Siège m'a demandé de visiter deux séminaires de la Fraternité Saint-Pie X [Flavigny et Winona] [...] Je garde une bonne impression de mes visites. [...] J'ai vu avec plaisir que dans les deux endroits, il y avait à l'entrée une photo du pape François. Dans les sacristies, il y avait des plaques avec le nom du pape François et de **l'évêque** diocésain du lieu. [...] **Il n'y a pas, à ma connaissance, de raisons majeures pour refuser la reconnaissance canonique officielle au clergé et aux fidèles de la Fraternité, en même temps qu'ils devraient être acceptés tels qu'ils sont.**

Envoyé spécial du **Saint-Siège**, ce ne peut être sans une permission obtenue d'en haut que **Mgr** Schneider a pu faire une telle déclaration publique, d'ailleurs aussitôt répercutée sur les sites Internet de la Fraternité.

* Nouvelle étape juridique : la décision du **pape** François pour le jubilé de la Miséricorde

Le 1er septembre, à la fin de sa bulle d'indiction du **jubilé** de la Miséricorde, le **pape** déclarait :

J'espère que, dans un proche avenir, l'on pourra trouver les solutions pour retrouver une pleine communion avec les prêtres et les supérieurs de la Fraternité. Entre temps, animé par l'exigence de répondre au bien de ces frères, j'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, **au cours de l'Année Sainte de la Miséricorde, s'approcheront pour célébrer le sacrement de la réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, recevront une absolution valide et licite de leurs péchés.**

À cette occasion, le 3 septembre, *La Porte Latine* a publié sans aucune réserve le commentaire de M. l'abbé Petrucci, supérieur du District d'Italie :

Ce que le pape a fait est incroyable, magnifique. Nous sommes tous très heureux. [...] Ce qui est important, c'est que, de la part du pape, il y ait une reconnaissance juridique sans demande de contrepartie (73). De fait, c'est la reconnaissance, en un certain sens, de la licéité de notre ministère, qui avait été remise en question (74).

Cet acte du pape n'équivaut-il pas à une **reconnaissance canonique pour un an *ad experimentum*** ? Que se passera-t-il après cette expérience d'une année lorsque prêtres et fidèles se seront habitués à être plus ou moins acceptés officiellement et que, pour ne pas indisposer la Rome conciliaire, la critique de ses scandales aura été presque inexistante ?

Le 4 août 2015, dans une conférence donnée à Fanjeaux aux religieuses et aux fidèles Mgr Fellay annonçait :

Je crois que le moment est venu que la Tradition ait sa place dans l'église.[\[conciliaire of course\]](#)

Dans quelle Église ?

En tous cas, ne sommes-nous pas en train de nous diriger, étape après étape, vers une dissolution progressive, dans l'église conciliaire, « de cette famille qui représente ce qui demeure de la véritable Église catholique » [\(75\)](#) ?

Que Notre-Dame nous en préserve !

Conclusion

Il est certain que cette crise douloureuse est **la punition infligée par Dieu à une « Tradition » qui s'est mondannée, embourgeoisée, au cours des années**, et qui cherche maintenant une reconnaissance pour ne plus être persécutée, pour mener une vie plus tranquille où les autorités modernistes nous accepteront « tels que nous sommes », c'est-à-dire tels que nous sommes devenus : ne dénonçant plus leurs erreurs, donc ne les gênant plus. Mais si les évêques et les prêtres de la « Tradition » ne dénoncent plus les discours et les actes de la Rome conciliaire qui détruisent la foi, cette dernière est en danger pour les fidèles de la « Tradition » et pour les âmes de bonne volonté dans le monde entier.

Pour les catholiques qui veulent garder intacte la foi de leur baptême, les conséquences sont claires : étudier leur religion, se former sur la crise dans l'Église à l'aide de bons livres (seul, en famille, en mettant sur pied une cellule doctrinale), et surtout mener une vraie vie chrétienne fervente et non mondaine, en commençant par la participation régulière à des retraites spirituelles ; enfin prier beaucoup pour les prêtres.

Annexe

Abbé Patrick de La Rocque, fsspx - Le Chardonnet - décembre 2015

Alors que le synode d'octobre sur la famille battait son plein, survint un événement dont sans doute nous n'avons pas encore perçu toute la portée. Profitant du **cinquantième anniversaire de l'institution synodale** par Paul VI, le pape François eut un discours (1) des plus inquiétants sur la constitution de l'Église. **Faisant de la synodalité «une dimension constitutive de l'Église»**, il en appelait à une **conversion de la papauté**: «Je rappelle la nécessité et l'urgence de penser à une conversion de la papauté».

Ce discours est d'autant plus inquiétant qu'il semble s'inscrire dans un processus qui manifeste clairement les volontés personnelles du pape. Dès août 2013, dans l'entretien donné à la revue jésuite *La Civiltà Cattolica*, le pape mentionnait cette supposée dimension «synodale» de l'Église ; première intervention sibylline. Puis vint l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* (n°32) où était réclamée une **«conversion de la papauté»** dans

l'exercice de son ministère. Arrive alors ce discours du 17 octobre, nouvelle pierre milliaire – et non des moindres – de cette **volonté réformatrice**. Si l'on en croit l'entourage immédiat du **pape**(2), celle-ci tentera de se réaliser lors du prochain synode, qui serait précisément consacré à... la collégialité ! **Ce processus n'est autre que celui employé pendant deux ans pour essayer de porter atteinte à la constitution divine du mariage...**

Devant ce nouvel orage qui s'annonce, il importe de faire le point ; tant sur cette fameuse «collégialité» que pour déchiffrer les orientations déjà données par le **pape** François.

Le contexte : la collégialité à Vatican II

À vrai dire, **ni le mot de collégialité ni la notion qu'il désigne n'apparut dans l'Église avant la fin des années 1950**. Bien sûr, de tout temps a existé une sainte coopération de tous les évêques travaillant à faire croître l'unique Royaume de Dieu, **dans la triple communion de foi, de charité et de subordination hiérarchique**. Car l'exercice de leur épiscopat rend les évêques solidaires de la même charge, pour laquelle le pape seul a juridiction universelle. Tout cela est certain, et fut toujours vécu ainsi, par delà les aléas de l'histoire. Mais jamais il n'avait été affirmé que **le Corps des douze apôtres avait été institué à l'instar d'un «collège»**, de telle sorte que le Corps des évêques, successeur du Corps des apôtres, **n'existe et n'agit juridiquement que de façon collégiale**.

Bien au contraire, dans sa doctrine comme dans sa loi, l'Église a professé la constitution monarchique de l'Église, en ce sens qu'en elle, tout descend d'une seule tête, le Christ, dont le pape est l'unique vicaire sur terre, doué donc d'une juridiction universelle.

Monarchique encore l'Église parce que l'évêque a seul la juridiction ordinaire sur son diocèse, sans autre autorité au dessus de lui que celle du pape. C'est ainsi que, dans et par l'Église hiérarchique, *«tout don sacré vient d'en haut et descend du Père des lumières»* (Jc 1, 17).

C'est précisément cet ordre hiérarchique que le concile Vatican II **a ébranlé**. Au cours des discussions qui ont entouré la rédaction de *Lumen Gentium*, s'est introduite l'idée que **l'autorité dans l'Église serait essentiellement collégiale**, d'où la fameuse «collégialité épiscopale». **C'était remettre en cause frontalement le primat de juridiction du pape**, auquel on ne conférait plus qu'un primat d'honneur, voire une fonction au service de l'unité de l'Église. Une telle vision, il est clair, s'opposait directement à la constitution divine de l'Église, et le concile Vatican II n'alla point jusque là. Il affirma néanmoins – ce qui n'est pas sans poser de graves problèmes – une double autorité suprême dans l'Église: celle du pape seul d'une part, et d'autre part celle du collège épiscopal avec le pape à sa tête. Puis une «note explicative» (nota prævia) fut ajoutée à la fin du texte de la Constitution dogmatique, pour tempérer partiellement cette fausse dimension collégiale.

La collégialité du **pape François [douteusement prêtre, douteusement évêque, douteusement pape]**

Ce contexte éclaire déjà partiellement le discours pontifical du 17 octobre dernier. Lorsque le **pape** y affirme que **«la synodalité, comme dimension constitutive de l'Église, nous offre le cadre d'interprétation le plus adapté pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même»** ; lorsqu'il dit qu'au sein de l'Église, «personne ne peut être "élevé" au-dessus des autres», on saisit que le **pape** aimerait **remédier au dédoublement de l'autorité suprême de l'Église au profit du seul collège épiscopal, avec le pape à sa tête** ; et donc aux dépens du primat juridictionnel du pape pris isolément du collège, **primat qui pourtant est partie intégrante de la constitution divine de l'Église...**

Cette évaluation semble confirmée lorsque le **pape** rappelle ce qui lui semble être **« la nécessité et l'urgence de penser à une conversion de la papauté »** [l'urgente nécessité est qu'il se convertisse, qu'il devienne catholique]. Qu'entend-il par là ? Sans entrer dans les détails, le **pape** donne néanmoins le critère de cette "conversion" réclamée, à savoir la dimension collégialiste qu'il voudrait reconnaître à l'Église: **«Le Pape ne se trouve pas, tout seul, au-dessus de l'Église, mais en elle comme baptisé parmi les baptisés et dans le Collège épiscopal comme évêque parmi les évêques, appelé en même temps – comme Successeur de l'apôtre Pierre – à guider l'Église de Rome qui préside dans l'amour toutes les Églises»**.

Dès lors, **les évêques ne seraient plus soumis au pape qu'en tant qu'il est chef du collège épiscopal**: **«Les Évêques sont unis à l'Évêque de Rome par le lien de la communion épiscopale (cum Petro) et sont en même temps soumis hiérarchiquement à lui en tant que Chef du Collège.»** Là encore **a disparu le pouvoir plénier et universel du pape seul, auquel doivent être soumis les évêques au même titre que tous les membres de l'Église.** [Cum Petro ou cum Francisco il faut choisir ce n'est pas compatible]

Semblant vouloir détruire les ultimes garde-fous à l'hérésie posés par les textes pourtant ambigus du Concile Vatican II, le **pape François**, s'il en venait à concrétiser ces orientations, **modéliserait une nouvelle Église qui ne serait plus celle divinement instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ**. [Mais cela fait cinquante ans que cette nouvelle église est modélisée et dénoncée fort bien par Mgr Lefebvre et bien d'autres, c'est l'église conciliaire, que Mgr Fellay confond avec la Sainte Église]

Une première concrétisation

Exercée à tous les niveaux, cette collégialité attribuerait par exemple **une véritable autorité doctrinale aux conférences épiscopales**. Le **pape** a ouvert cette piste dans *Evangelii Gaudium* (n° 32) : « Le Concile Vatican II a affirmé que [...] les conférences épiscopales peuvent "contribuer de façons multiples et fécondes à ce que le sentiment collégial se réalise concrètement". Mais ce souhait ne s'est pas pleinement réalisé, parce que n'a pas encore été suffisamment explicité un statut des conférences épiscopales qui les conçoive comme sujet d'attributions concrètes, y compris une certaine autorité doctrinale authentique ».

D'un point de vue doctrinal, une telle proposition pourrait s'avérer extrêmement dangereuse, **dans la mesure où elle remettrait en cause l'autorité propre de l'évêque sur son diocèse** [Mais c'est justement cela que dénonçait Mgr Lefebvre]. Car cette dernière est d'institution divine. Aussi si quelqu'un, fût-il pape, venait à affirmer que l'évêque diocésain ne peut exercer son autorité que collégialement, **il serait tout simplement schismatique** ; tout comme l'Église qui en son droit avaliserait un tel principe, contraire à ce que le Christ a institué.

D'un point de vue pratique, si chaque conférence épiscopale devenait détentrice d'un pouvoir doctrinal, **on en arriverait assez vite à des enseignements en matière de foi ou de mœurs qui seraient divergents voire contradictoires selon les pays**. [Ce qui existe actuellement *de facto* sinon *de jure*] C'en serait fini de l'unité de l'Église. Cela ne semble pas, hélas, déranger outre mesure le **pape François** : «Ce qui semble normal pour un évêque d'un continent, peut se révéler étrange, presque comme un scandale – presque – pour l'évêque d'un autre continent ; ce qui est considéré violation d'un droit dans une société, peut être requis évident et intangible dans une autre ; ce qui pour certains est liberté de conscience, pour d'autres peut être seulement confusion. En réalité, les cultures sont très diverses entre elles et chaque principe général – comme je l'ai dit, les questions dogmatiques bien définies par le Magistère de l'Église – chaque principe général a besoin d'être inculqué, s'il veut être observé et appliqué» [C'est la lutte de François contre le relativisme](3) Ces phrases ont été prononcées par un **pape** apparemment déçu que le synode sur la famille ne soit pas allé assez loin dans ses propositions relatives à la communion des divorcés remariés, voire des homosexuels et des hérétiques, protestants par exemple(4). Autrement dit, en ces questions qui touchent de fait la doctrine de l'Église en matière de foi et de mœurs, le **pape serait prêt à accepter des divergences selon les églises particulières**. On en arriverait tout simplement à des **églises nationales**...

Une dimension œcuménique

Si on y réfléchit un tant soit peu, la conception de l'Église que le **pape François** voudrait imposer à l'Église serait **assez semblable à celle des Églises schismatiques de l'orthodoxie [pseudo-orthodoxie]**. Cette filiation est d'ailleurs ouvertement revendiquée par le **pape François**. Il l'avait fait, à titre privé, dans l'entretien donné à *La Civiltà Cattolica* : «D'eux [les orthodoxes], **nous pouvons en apprendre davantage sur le sens de la collégialité épiscopale et sur la tradition de la synodalité**. [et sur la compatibilité avec le KGB/FSB]» Il s'agirait alors selon lui de «reconnaître ce que l'Esprit a semé dans l'autre [l'orthodoxie] comme un don qui nous est aussi destiné»(5) . Une telle phrase est terrible. Cela semblerait dire que **le Christ n'a pas doté son Église de tous ses dons**, qui plus est lorsqu'il s'agit de la constitution de l'Église ; et qu'à contrario, **on appellerait don du Christ ce qui précisément définit dans l'orthodoxie sa dimension schismatique**...

Mais chez le **pape François**, la volonté œcuménique prime sur toutes ces considérations. En ce discours du 17 octobre, il montre au contraire la **nécessité œcuménique** d'une telle réforme de l'Église jusque dans sa constitution : « L'engagement **pour édifier une Église synodale** [...] est plein d'implications œcuméniques. Pour cette raison, m'adressant à une délégation du Patriarcat de Constantinople, j'ai rappelé récemment la conviction que "l'examen attentif de la manière dont s'articulent, dans la vie de l'Église, le principe de la synodalité et le service de celui qui préside, **offrira une contribution significative au progrès des relations entre nos Églises**" ».

De la collégialité à la synodalité

Malgré l'extrême gravité des propositions jusque-là avancées par le **pape**, nous n'avons pas encore bu jusqu'à la lie le calice de l'erreur. Car l'Église que le **pape François** voudrait imposer **dépasse de beaucoup la conception**

schismatique des orthodoxes. Reprenant à son compte la thèse implicitement mentionnée par le concile Vatican II puis développée par les papes subséquents – notamment Benoît XVI – le pape François affirme que «le chemin synodal commence en écoutant le Peuple qui "participe aussi de la fonction prophétique du Christ"».

À la base n'est plus posée l'infaillibilité de l'Église enseignante, mais celle du peuple de Dieu dans son entier: «Dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (n° 119), j'ai souligné que "le Peuple de Dieu est saint à cause de cette onction que le rend infaillible in credendo" [...]. Le *sensus fidei* empêche une séparation rigide entre Ecclesia docens et Ecclesia discens, puisque le Troupeau possède aussi son propre "flair" pour discerner les nouvelles routes que le Seigneur ouvre à l'Église. Une Église synodale est une Église de l'écoute [...]. Le peuple fidèle, le Collège épiscopal, l'Évêque de Rome, chacun à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'"Esprit de Vérité" (Jn 14, 17), pour savoir ce qu'il dit aux Églises (Ap 2, 7).» En résumé, à l'inverse de l'Apocalypse pourtant citée, **Dieu ne parlerait plus au membres de l'Église d'abord par la médiation de ses pasteurs** – c'est saint Jean qui pourtant transmet le message divin aux différentes communautés – mais s'adresserait premièrement à la conscience du peuple de Dieu tout entier (c'est ainsi qu'est désormais considéré le *sensus fidei*). **La fonction du magistère consisterait alors à authentifier le caractère divin de ces intuitions du supposées inspirées du Peuple de Dieu.** Une telle conception du magistère, qu'on a appelé **magistère de la conscience ecclésiale, n'est autre que celle condamnée par saint Pie X dans son encyclique Pascendi Dominici gregis sur le modernisme.**

En cette **nouvelle Église**, l'Esprit Saint s'adresserait donc à la base tandis que l'autorité, au service de cette dernière, aurait pour fonction d'authentifier le message ainsi reçu. S'il en était effectivement ainsi, les paroles du pape François en son discours du 17 octobre prendraient tout leur sens ; l'Église deviendrait **comme une pyramide renversée** : « Jésus a constitué l'Église en mettant à son sommet le Collège apostolique [erreur de la collégialité], dans lequel l'Apôtre Pierre est le "rocher" (cf. Mt 16, 18) [réduction de la fonction pétrinienne à celle de chef du collège épiscopal, au dépend de son pouvoir propre], celui qui doit "confirmer" les frères dans la foi (cf. Lc 22, 32). Mais dans cette Église, comme dans une pyramide renversée, **le sommet se trouve sous la base** [Dieu parle en premier lieu à la base et non plus à la tête].»

Conclusion

À la suite du dramatique motu proprio **introduisant de fait le divorce dans l'Église**, puis du synode sur la famille **laissant la porte ouverte à la légitimation morale de l'adultère**, certains observateurs autorisés n'ont pas hésité à parler d'un schisme de fait au sein même de l'Église catholique(6). Si les volontés personnelles du pape François en matière de synodalité venaient à devenir institutionnelles, nous en arriverions alors à un schisme de droit. L'Église synodale du pape François **serait simplement formellement autre que l'Église catholique, car de constitution différente.**

Abbé Patrick de LA ROCQUE, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Source : Le Chardonnet n° 313 de décembre 2015

Notes

- 1 - Pape François, discours du 17/10/2015 pour la commémoration du 50e anniversaire de l'institution du synode des évêques.
- 2 - Cf. Cardinal Maradiaga, in La Croix du 26/10/15
- 3 - Pape François, discours du 24/10/2015 pour la conclusion du synode sur la famille
- 4 - Cf. visite du Pape au temple luthérien de Rome du 15/11/2015, réponse à la deuxième question
- 5 - Pape François, entretien d'août 2013 à la revue La Civiltà Cattolica
- 6 - Cf. Sandro Magister, *chiesa.espresso.repubblica.it*, chronique du 04/11/2015